

2 juillet 1866

**Instruction aux recteurs sur le décret qui précède [Décret relatif aux écoles normales primaires]**

[Victor] Duruy

Source : *B.A.M.I.P.* n° 108, p. 9-19.

Officiellement, Victor Duruy ne modifie pas les programmes des écoles normales, qui restent donc ceux du 31 juillet 1851\*. Cependant, il permet à chaque directeur de les étendre, en s'inspirant de ceux qui viennent d'être publiés pour l'enseignement secondaire spécial.

Monsieur le Recteur, parmi les 600 000 élèves qui se sont pressés, l'hiver dernier, aux cours d'adultes, il s'en est trouvé 154 000 qui ont demandé à leurs maîtres un enseignement supérieur à celui que détermine le premier paragraphe de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850.

En outre, l'article 9 de la loi du 21 juin 1865, relative à l'enseignement secondaire spécial, autorise les maîtres des écoles primaires à joindre à l'enseignement des matières facultatives déterminées par le paragraphe 2 de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, la tenue des livres, les éléments de la géométrie, le dessin d'ornement et d'imitation, et, dans les localités où ce sera nécessaire, les langues vivantes.

Les faits et la loi nous imposent donc l'obligation de fortifier l'enseignement donné dans les écoles normales.

Cependant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de publier de nouveaux programmes. Ceux du 31 juillet 1851 me semblent pouvoir servir encore de base à l'enseignement ; mais il sera facile de les étendre, selon les besoins, à l'aide des programmes qui viennent d'être arrêtés pour l'enseignement secondaire spécial, et que le Bulletin administratif<sup>(a)</sup> a mis déjà dans les mains de chaque directeur. Ils ont été rédigés dans un esprit de simplicité qui doit être celui de l'enseignement des écoles normales primaires, et ils sont précédés d'instructions qui seront bonnes à suivre dans tous les établissements d'instruction élémentaire.

En outre, ils ont été, à dessein, très développés, afin que chaque école spéciale pût y trouver ce qui lui sera nécessaire et y puiser dans la mesure qui lui conviendra, sous la direction de son conseil de perfectionnement. Que les écoles normales fassent de même. La force des études n'y est point partout égale : quelques-unes conduisent la plupart de leurs élèves au brevet complet ; d'autres n'en mettent qu'un petit nombre en état de répondre pour une partie des matières facultatives ; et une grande inégalité existe partout dans les résultats des examens.

Un programme général et uniforme ne serait tel que sur le papier ; par la force des choses, il varierait nécessairement d'un département à l'autre : mieux vaut alors laisser à chaque directeur la liberté de choisir, sous votre contrôle, la portion des programmes de l'enseignement spécial qu'il jugera utile d'emprunter. Vous auriez soin de me faire, à ce sujet, un rapport que je soumettrais en substance au Conseil impérial.

Il me suffira donc, Monsieur le Recteur, de vous adresser le tableau de la répartition des matières entre les trois années d'études.

Celui qui avait été prescrit par le règlement du 24 mars 1851 rejetait dans la troisième année toutes les matières facultatives. Il en résultait, pour les études comme pour l'esprit des élèves, un encombrement fâcheux. Beaucoup de plaintes légitimes se sont élevées à cet égard. Il est juste d'y faire droit. Le fardeau, plus également réparti, sera plus facilement porté.

Le premier cours, celui d'*instruction religieuse*, est fait par l'aumônier, sous le contrôle de l'autorité diocésaine : je n'ai donc point à en parler.

J'introduis dans le tableau un cours de *pédagogie*. Je sais que pour faire un bon maître il n'y a pas de règle qui vaille un bon exemple, et cet exemple est donné chaque jour par les professeurs. Cependant, il est d'utiles observations à présenter aux élèves-maîtres sur l'éducation physique, intellectuelle et morale, sur la discipline de l'école, même sur son installation matérielle. Mes circulaires en date des 1<sup>er</sup> septembre 1865 et 17 mai 1866 vous ont déjà invité, Monsieur le Recteur, à instituer des conférences de sortie pour les élèves arrivés au terme de leurs études<sup>1</sup>. Mais ce n'est pas assez de quelques conseils, même donnés avec l'autorité qui vous appartient. La matière est assez étendue et assez importante pour

<sup>(a)</sup> *B.A.M.I.P.* n° 104 du 4 juin 1866.

mériter un cours véritable et régulier durant la troisième année. Chaque école rédigera, sous vos inspirations, son programme pour ce cours ; vous me l'enverrez, et j'examinerai s'il y aura lieu d'en tirer un programme commun à toutes les écoles normales de l'Empire.

Je vous prie de recommander à MM. les directeurs de veiller, avec l'attention la plus sérieuse, sur *l'écriture* et la *lecture*. Les élèves devraient, en sortant de l'école, être arrivés à la perfection pour ces deux exercices, et il s'en faut qu'ils méritent tous cet éloge. L'écriture, si soignée autrefois par nos vieux maîtres d'école, a été souvent négligée par nos instituteurs d'aujourd'hui, comme un mérite secondaire. Il en a été de même pour la lecture. Attachons-nous à faire perdre à nos élèves-maîtres toute prononciation vicieuse et tout mauvais accent. Ils n'y gagneront pas seulement un parler plus agréable, ce qui pourtant est déjà quelque chose, mais leur esprit profitera des efforts qu'ils feront pour prononcer correctement, car on ne lit bien que ce que l'on a parfaitement compris.

Dans le cours de *français*, beaucoup de maîtres abusent de la grammaire et croient avoir tout fait quand ils ont mis dans la mémoire de leurs élèves un grand nombre de règles, de distinctions et de mots techniques. Insistez pour que, dans cette étude, on évite les abstractions et les subtilités, pour qu'on s'attache aux applications et aux exemples, surtout aux exemples que fournissent la lecture et l'explication des grands écrivains. C'est par-là que la langue, avec ses principales règles, ses finesses et ses idiotismes, s'apprend bien mieux que dans les grammaires.

Dans le cours d'*histoire*, on ira droit aux grands hommes et aux grands événements, dont on retrouve partout le souvenir dans nos arts comme dans notre littérature, et on négligera cette multitude de faits qui surchargent la mémoire sans rien dire à l'esprit et au cœur. Ce cours aura, dans la troisième année, deux conclusions : l'une sera le tableau succinct de notre constitution politique, parce qu'il faut que les hommes chargés de l'éducation du peuple connaissent les institutions qui nous régissent ; l'autre sera l'exposé sommaire de notre organisation économique, parce qu'il est bon que les maîtres de l'enfance puissent redire à leurs élèves que la loi du travail domine aujourd'hui la société tout entière ; que c'est le travail qui produit la richesse, l'esprit d'ordre qui la conserve, l'esprit de bienfaisance qui l'honore ; qu'enfin notre société moderne, fondée sur la justice, est encore animée de cet amour du bien qui fait aller au-devant de toute douleur pour essayer de la guérir, de toute amélioration pour la réaliser, de toute réclamation légitime pour lui donner satisfaction.

Pour la *géographie*, beaucoup de cartes faites au tableau noir ou à main levée ; étude approfondie du département ; connaissance détaillée de la France ; connaissance plus sommaire de l'Europe et des autres parties du monde. Un petit nombre de leçons seront données, comme suite du cours de géographie, à l'explication des grands phénomènes astronomiques : la forme et le double mouvement de la terre, avec l'inégalité des jours et la succession des saisons ; la lune et le soleil, avec l'explication des marées et des éclipses ; les planètes et leur différence avec les comètes et les étoiles. Un bon maître saura tirer parti de ces vérités magnifiques, pour agrandir l'imagination et l'intelligence de ses élèves et leur montrer Dieu présent dans l'immensité et l'ordre harmonieux de la création.

Dans le cours d'*arithmétique* et des éléments de *géométrie*, on ne s'arrêtera point aux difficultés de théorie ; mais on insistera sur les applications pratiques.

Pour la *tenue des livres*, ce n'est pas à l'école normale qu'on l'apprendra d'une manière complète. Il sera bon, cependant, que les instituteurs qui en sortiront connaissent les expressions les plus usitées dans le commerce, les livres obligatoires, les livres auxiliaires et la tenue de ces livres en partie double ; car il est urgent de propager dans nos campagnes les procédés d'une bonne comptabilité agricole. Même dans une culture ordinaire et dans un simple ménage, il est utile de pouvoir se rendre compte, à tout moment, de la situation de ses affaires. L'esprit d'ordre, la moralité même, y gagneront, et nos instituteurs ont le devoir de répandre autour d'eux tout ce qui peut accroître le bien-être et la dignité de vie des populations rurales.

Beaucoup d'entre eux sont secrétaires de mairie. Ils ont à rédiger les actes de l'état civil et des pièces d'administration et de comptabilité communale. Une erreur commise dans ces actes entraîne parfois les plus sérieuses conséquences et peut faire naître des procès ruineux. Il faut donc que nos instituteurs sachent les formalités à remplir, les termes précis à employer pour les actes de naissance, de mariage

---

<sup>1</sup> Ces conférences sont déjà organisées dans plusieurs académies, notamment dans celles de Caen, de Chambéry, de Lyon, de Rennes et de Strasbourg. MM. les recteurs et les inspecteurs d'académie comptent y assister. Des professeurs de facultés, des membres de commissions de surveillance, ont promis de concourir à cette œuvre, qui a pour but de donner à nos futurs instituteurs les conseils dont ils ont le plus besoin au moment d'entrer dans la vie publique.

et de décès, les règles à suivre pour le budget de la commune et les principaux règlements de la police municipale.

Je n'ai rien à dire sur les notions de *physique*, de *chimie* et d'*histoire naturelle* applicables aux usages de la vie, si ce n'est que le titre même indique dans quel cercle le professeur doit se renfermer.

L'école normale ne vise pas à former des agriculteurs ; mais on doit pouvoir y prendre, sur les terres et les eaux, sur les amendements et les engrais, sur les prairies artificielles et le drainage, sur les animaux domestiques, les constructions rurales et les instruments aratoires, des notions générales qui permettront aux élèves devenus maîtres, de suivre avec intérêt les opérations d'un comice agricole, de lire avec profit un livre d'agriculture et de donner au besoin un bon conseil. On aime ce que l'on comprend bien. Quand ils seront en état de se rendre compte des phénomènes agronomiques, ils se plairont mieux aux champs et feront aisément que leurs élèves s'y plaisent davantage.

Mais on peut faire plus à l'école normale, même à l'école primaire, pour l'horticulture, car 27 000 de nos écoles sont pourvues d'un jardin. Les fruits et les légumes entrent pour plus du tiers dans l'alimentation générale du pays. Ils représentent donc une valeur considérable, et cette valeur sera facilement accrue, dans une très grande proportion, par la propagation d'espèces meilleures et de procédés de culture et de taille perfectionnés. Sans s'éloigner de son école et sans perdre de temps, l'instituteur peut joindre à son jardin un rucher d'abeilles, une basse-cour, je n'ose dire une étable. L'élevage des volailles, la production des œufs, du lait, du beurre et du fromage, tout en ajoutant à son bien-être, augmenteront la nature des services qu'il peut rendre à sa commune, s'il se fait, pour cette industrie ménagère, le propagateur des leçons reçues à l'école normale ou des enseignements recueillis dans les livres et dans les comices agricoles.

La loi du 15 mars 1850 range, parmi les connaissances qu'il est bon de donner aux élèves-maîtres, des instructions élémentaires sur l'*industrie* et l'*hygiène*. L'industrie a des formes si variées et s'exerce sur tant de matières différentes, que le cours demandé par la loi doit être restreint, pour être utile, aux principales industries du département. La visite des usines qui se trouveront à proximité de l'école, les explications que le professeur donnera sur les travaux qui s'y accomplissent, sur les transformations que la matière y subit, seront la continuation et la confirmation des leçons faites à l'école normale sur les sciences physiques et l'histoire naturelle.

L'hygiène n'est aussi qu'une application de ces mêmes sciences. Si, depuis moins d'un siècle, la moyenne de la vie s'est accrue, en France, de plus de douze années, c'est parce qu'on a mieux compris l'influence qu'exercent sur la santé de l'homme la nature et la disposition des lieux qu'il habite, les variations de température qu'il subit, les altérations de l'air qu'il respire, des eaux qu'il boit, des aliments dont il se nourrit, enfin les habitudes de propreté personnelle et domestique, l'emploi bien réglé de la vie et la tempérance en tout, même dans le travail. Il est aussi une hygiène particulière pour l'enfant et pour l'école, sur laquelle le professeur insistera particulièrement. L'instituteur à qui l'on aura présenté ces considérations dans un ensemble bien ordonné ne les oubliera plus ; il se trouvera en état de donner les premiers soins pour les accidents qui se produisent fréquemment dans les écoles, et de vulgariser parmi les populations rurales une foule de notions nécessaires pour conserver la santé, développer les forces physiques et éloigner tant de maladies qui naissent de l'imprudence ou de l'ignorance. Mais il n'oubliera pas que la meilleure hygiène est celle de l'âme : la santé du corps tient à celle de l'esprit

La *musique* instrumentale et le *chant* touchent à cette double hygiène. Ils ajoutent à la pompe des cérémonies religieuses ; mais ils habituent aussi à des mœurs plus douces. Au lieu de se chercher et de se réunir pour des plaisirs grossiers ou violents, on s'assemblera pour un plaisir délicat et relevé. La fable antique d'Orphée, calmant par les sons de sa lyre les monstres des bois, est toujours une vérité. Les écoles normales peuvent beaucoup pour répandre le goût de la musique. Ne laissez pas, je vous prie, Monsieur le Recteur, en dehors de votre sollicitude cette partie de l'enseignement. Afin d'en assurer la bonne direction, j'ai organisé une inspection spéciale de ce service.

Le *dessin* est indispensable pour tous les ouvriers des manufactures : c'est l'écriture de l'industrie. Il ne sera même pas inutile dans les écoles rurales, car il donne de l'exactitude au coup d'œil de l'enfant, de la souplesse et de l'habileté à sa main, en même temps qu'il forme son goût et développe en lui le sentiment du beau.

Dans beaucoup de communes de la Suisse, il existe une gymnastique publique qu'on voit au plus bel endroit du village. Je voudrais qu'il en fût de même en France. Tâchons au moins de mettre une

gymnastique à l'école. Les enfants et les études s'en trouveront mieux ; mais nous n'y réussissons qu'en commençant par l'avoir à l'école normale, car ces écoles sont notre grand instrument de propagation pour les améliorations à introduire dans l'éducation nationale, et j'ai l'ambition, pour les maîtres qu'elles forment, de les voir devenir, chacun dans sa commune, le missionnaire de toutes les idées utiles et saines.

Après vous avoir entretenu des programmes, j'ai encore, Monsieur le Recteur, à vous parler des élèves et des maîtres.

La loi de 1833 avait fixé à dix-huit ans l'âge auquel on pouvait obtenir le brevet de capacité. Comme on était admis alors, seize ans à l'école normale, et que l'on y restait deux ans, c'était logique. Depuis la mise à exécution de la loi de 1850, on n'admet personne à l'école normale avant dix-huit ans, tout en permettant à ceux qui n'y viennent point de prendre le brevet à cet âge. Il en résulte que le jeune homme qui veut passer par l'école normale de son département pour y prendre une instruction meilleure en est puni, puisque, au moment où il en sort, il trouve ses émules en avance sur lui de deux ou trois années de service public, et qu'à ce titre ils ont privilège pour l'avancement.

Cette fâcheuse condition, imposée aux élèves-maîtres, a nui au bon recrutement des écoles. On a d'ailleurs remarqué que les élèves plus jeunes sont en général meilleurs, parce que leur caractère est plus malléable. A dix-huit ans, en effet, les habitudes sont déjà prises et certaines tendances assez développées pour que les trois années d'école ne puissent pas toujours opérer la réaction désirable. Il y a donc avantage à abaisser l'âge d'admission, et, en fait, cela arrive souvent à l'aide de dispenses. Il vaut mieux que ce soit en vertu du droit. Un décret dont je vous envoie copie permet d'admettre les élèves à l'école normale dans le cours de leur dix-septième année.

D'un autre côté, le décret du 24 mars 1851 et la circulaire du 31 octobre 1854 ont supprimé le concours pour l'admission des élèves et l'ont remplacé par une enquête que chaque inspecteur primaire fait dans son arrondissement. Il en résulte des appréciations où la justice peut faire défaut. Tel candidat, placé le premier dans un arrondissement, est souvent moins avancé que tel autre placé au dernier rang dans l'arrondissement voisin : le premier est admis, quoique incapable ; le second est refusé, bien que suffisamment préparé.

Aussi, frappé de cette anomalie, a-t-on, dans quelques départements, cherché à l'éviter en réunissant les aspirants pour leur faire subir un examen en commun. Nous ferons ainsi, et, tout en conservant d'une manière rigoureuse les enquêtes sur la conduite, la moralité, le caractère, l'aptitude, la vocation des candidats, nous établirons un concours dont les conditions seront déterminées d'une manière précise par un programme d'examen.

Dans l'intérêt d'un bon recrutement des professeurs des écoles normales, il y a lieu de modifier aussi les conditions faites à ces fonctionnaires. Ils resteront soumis à l'obligation de suivre la plupart des exercices des écoles normales ; mais ils auront plus de temps, plus de liberté, pour accroître leur instruction, préparer les leçons destinées aux élèves, corriger soigneusement tous les devoirs et étudier les perfectionnements apportés dans les procédés d'enseignement.

Cette amélioration ne peut être réalisée qu'en les déchargeant d'une partie de la surveillance. Elle sera partagée entre eux et les élèves-maîtres de troisième année qui, devant quitter bientôt l'école pour être maîtres à leur tour, se prépareront ainsi à l'usage honnête de la liberté et au sentiment d'une responsabilité sérieuse.

Les exercices de l'école annexe forment le principal moyen d'éducation pédagogique des élèves-maîtres. A ce compte, l'école annexe devrait être une école modèle et son directeur un des instituteurs les plus distingués. Il n'en est pas toujours ainsi. Le directeur de l'école annexe n'est pas classé comme les autres maîtres adjoints ; il ne jouit pas des avantages de logement, de nourriture, de blanchissage et de chauffage assurés à ses collègues. Il faut donner à ce fonctionnaire la position que, dans l'intérêt du service, il doit occuper, afin de pouvoir appeler à la tête de l'école un des meilleurs instituteurs du département.

Pour mettre toutes ces dispositions en vigueur, il y a eu nécessité de refondre le règlement général des écoles normales. C'est l'objet du décret ci-joint que le Conseil impérial a adopté, dans sa session de décembre 1865, et auquel Sa Majesté a bien voulu accorder sa sanction. Un arrêté relatif aux examens que doivent subir ceux qui aspirent au brevet de capacité, complète cet ensemble de mesures, sur lequel j'appelle, Monsieur le Recteur, votre sollicitude la plus vigilante.

Par la réorganisation des études dans les écoles normales et, comme conséquence, dans les écoles primaires, par l'immense développement des cours d'adultes, par la création de l'enseignement secondaire spécial, nous aurons répondu aux besoins du pays, qui veut plus d'instruction, parce qu'il sait que l'instruction est aujourd'hui la condition nécessaire de sa prospérité matérielle et morale.

Recevez,...

### Tableau de la répartition des matières d'enseignement

(Tableau annexé à la circulaire du 2 juillet 1866.)

N° d'ordre	Matières	Première année	Leçons par semaine	Deuxième année	Leçons par semaine	Troisième année	Leçons par semaine
1	<i>Instruction religieuse</i>	Instruction religieuse	2	Instruction religieuse	2	Instruction religieuse	2
2	<i>Pédagogie</i>					Exposé des meilleurs procédés - Education physique, intellectuelle et morale - Organisation des écoles	1
3	<i>Ecriture</i>	Cursive	3	Cursive - Ronde - Bâtarde	2	Cursive - Ronde - Bâtarde - Gothique	2
4	<i>Lecture</i> <i>Récitation</i>	Français - Manuscrit - Latin Textes choisis	5	Français - Manuscrit - Latin Textes choisis	4	Français - Manuscrit - Latin Textes choisis	3
5	<i>Langue française</i>	Dictées - Analyses Exercices de style et de composition	5	Dictées - Analyses Exercices de style et de composition	5	Dictées - Exercices de style et de composition Notions historiques sur nos grandes écrivains et leurs œuvres principales	3
6	<i>Calcul : système légal des poids et mesure</i> <i>Arithmétique appliquée aux opérations pratiques</i> <i>Tenue des livres</i>	Nombres entiers - Fractions Système métrique	5	Révision du système métrique et des fractions Applications aux questions d'intérêt, d'escompte, d'annuité, de banque, de société de crédit, de change, etc.	4	Révision et compléments du cours d'arithmétique appliquée  Tenue des livres	3
7	<i>Eléments de géométrie</i> <i>Arpentage et nivellement</i>	Géométrie plane	1	Suite et fin de la géométrie plane Arpentage et nivellement	1	Révision et fin du cours - Applications de la géométrie dans l'espace	2
8	<i>Dessin linéaire</i> <i>Dessin d'ornement et d'imitation</i>	Dessin à main levée - Ornement	2	Dessin graphique - Etude des projections - Dessin d'ornement et d'imitation	2	Applications diverses du dessin graphique - Perspective - Ombres. Lavis - Suite du dessin d'ornement et d'imitation	2
9	<i>Eléments d'histoire et de géographie</i>	Notions très sommaires d'histoire ancienne - Histoire de France jusqu'à la fin du Xe siècle (avènement des Capétiens) Descriptions générale des cinq parties du monde	3	Histoire de France (de la fin du Xe siècle à la Révolution française, 1789) Géographie particulière de l'Europe	3	Histoire de France (depuis la Révolution française jusqu'à nos jours) Géographie de la France et surtout du département	3
10	<i>Chant et orgue</i>		3		3		3
11	<i>Notions de physique, de chimie et d'histoire naturelle applicable aux usages de la vie</i>	Zoologie (1 <sup>er</sup> semestre) et botanique (2 <sup>e</sup> semestre)	2	Physique Chimie (métalloïdes)	2 1	Physique Chimie (métaux) - Chimie organique	1 2
12	<i>Agriculture et horticulture</i>	Culture générale	2	Horticulture	3	Révision des cours de première et de seconde année	1

	<i>Instructions élémentaires sur l'industrie</i>					Instructions élémentaires sur l'industrie	2
13	<i>Hygiène</i>					Hygiène	1
14	<i>Actes de l'état civil et administration communale</i>					Actes de l'état civil et administration communale	1
15	<i>Gymnastique</i>						
		Total des leçons par semaine	33		32		32
Tous les devoirs qui exigent la remise d'une copie ou la présentation d'un cahier doivent être considérés comme étant en même temps des exercices de calligraphie et d'orthographe.							